Syndicat National FO des Finances Publiques



Section de SEINE MARITIME

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel: 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail: fo.@dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFIP: FO DGFIP 76

Déclaration liminaire F.O.-DGFiP 76 CAPL Mutations des 3 et 5 Juillet 2018

Madame la Présidente,

La situation dans la Fonction Publique et plus particulièrement à la DGFIP est alarmante, elle a conduit à une mobilisation des agents le 10 octobre, le 22 mars et le 22 mai, lesquels dénonçaient :

- le vaste plan de suppression de 120 000 emplois sur les trois versants de la Fonction Publique,
- le gel du point d'indice pour 2018,
- la ré-instauration du jour de carence,
- l'augmentation du taux de CSG sans compensation pérenne,
- le démantèlement programmé des services publics sous l'égide du comité CAP 2022.

Depuis de trop nombreuses années, la DGFiP est devenue la principale contributrice des suppressions d'emplois : 1600 sur 1650 soit 97 % pour 2018 soit la quasi totalité des suppressions d'emplois de fonctionnaires. En moins de 10 ans, près de 20 000 emplois auront été supprimés, les choix gouvernementaux s'orientent clairement vers l'utilisation de la DGFIP et de ses personnels comme principale variable d'ajustement budgétaire.

Le constat à la DGFiP est affligeant :

- accélération des fermetures des trésoreries avec suppression des C4 et voir même des C3,
- réduction de la durée hebdomadaire d'ouverture au public,
- fusion des services (SIE et SIP),
- création de nouveaux pôles : PGD, PTGC, Centres de Service Bancaire et Budgétaire, CRSH,
- transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP,
- transfert de l'activité du secteur hospitalier et transfert de la gestion des EHPAD dans le cadre des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

La Direction Générale multiplie les canaux de communication, la « full démat », « la E-administration ». Les réformes de structures se succèdent mais la charge de travail ne cesse de s'accroître et les files d'attente ne cessent d'augmenter dans les centres des finances publiques vidés de leurs agents.

Pour F.O. DGFiP 76, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestion redeviennent opérantes.

F.O. DGFiP 76 déplore un éclatement des missions et des transferts d'emplois qui créent au final de nouveaux vides dans les services. **F.O. DGFiP 76** n'oublie pas que les restructurations sont vendues (prime de restructuration et prime de formation) aux agents comme un recentrage des missions et des créations d'unités plus étoffées pour une amélioration des conditions de vie au travail et permettant de

renforcer les équipes du poste, qui assurera une meilleure prise en charge et un meilleur traitement au quotidien des opérations au bénéfice des élus et des contribuables.

Le leurre a fait long feu.

Dans ce contexte, l'avenir s'annonce sombre, avec en particulier le programme « Action Publique 2022 » et son objectif de 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, impliquant l'abandon de pans entiers de nos missions.

Concernant la DGFIP, la mise en œuvre prochaine du prélèvement à la source ainsi que la réforme programmée de suppression de la taxe d'habitation ne pourront que condamner, à terme, les SIP, structures pourtant emblématiques de la fusion.

Nous rappellerons aussi les propos de notre Ministre évoquant le fait que le comptable public et les agents de la DGFIP ne seraient pas nécessaires à la tenue de la comptabilité des collectivités, du moins les plus importantes dixit les agences comptables.

Concernant le projet d'évolution des règles de gestion évoqué fin octobre dernier par le Directeur Général, nous rappelons que nous avons toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services.

Dans ce contexte **F.O. DGFiP 76** ne s' arqueboute donc pas sur l'existant en matière de règles de gestion, mais pour autant, nous réaffirmons que le projet du Directeur Général n'est pas acceptable dans l'état.

En effet si on peut imaginer des aménagements qui éviteraient aux collègues souhaitant bouger à l'intérieur du département de déposer une mutation locale, ces mouvements ne peuvent se concevoir que dans le cadre de règles nationales normées et négociées se déclinant au niveau local.

F.O. DGFiP 76 rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents et dénonce :

- l'affectation systématique des primo arrivants Cadres C en ALD,
- le recours au détachement, comme palliatif correctif.

Si les emplois étaient comblés en totalité, ces systèmes n'auraient pas lieu d'être !! Pire encore, ils préfigurent la casse du statut de la Fonction Publique et la mobilité géographique et fonctionnelle voulue par tous les Gouvernements.

En conclusion, **F.O. DGFiP 76** revendique :

- deux véritables mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur,
- le droit au retour de tous les promus de C en B,
- la possibilité pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.
- l'affectation des inspecteurs stagiaires au 1er septembre N (et non pas en janvier ou mars N+1), permettant leur droit à mutation dès l'année suivante.

Enfin, F.O. DGFiP 76 exige:

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- le recrutement immédiat de l'ensemble des listes complémentaires,
- tout poste vacant doit être pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent !
 - « L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)